Communiqué de Presse du 15.05.2023

→ Sobriété énergétique

En novembre dernier, pour faire face à la hausse des prix de l'énergie, la Ville de Lunel mettait en place toute une série de mesures concernant la sobriété énergétique. Premier bilan après 6 mois de test.

Comme bons nombres de collectivités, la Ville de Lunel a dû faire face à l'augmentation du coût des énergies. Contexte incertain, situations géopolitique, économique et sociale instables, tout cela influe aujourd'hui sur les finances des collectivités comme Lunel. Les énergies sont devenues des denrées chères et rares. Plus que jamais, la Ville de Lunel, qui n'échappe pas à cette situation nationale voir européenne, a dû faire face et engager des mesures de bon sens pour réduire la facture. En bref, s'inscrire dans une démarche de sobriété énergétique qui permet à la fois de satisfaire les besoins, économiser les ressources, réduire notre empreinte carbone et garantir un bien-être collectif et individuel.

En novembre 2022, c'est dans cet optique que les services de la ville ont mis en place un plan d'actions afin réduire le coût supporté par la collectivité. Pendant 6 mois une phase d'expérimentation a été lancée où, l'éclairage public a été éteint entre 23h et 5h dans toute la ville, sauf pour le centre-ville ainsi que les zones accidentogènes ou bien à risques. Dans les bâtiments municipaux, les températures ont été régulées et les pompes de circulation des fontaines ont été arrêtées. Alors, on peut se demander aujourd'hui si cela a été efficace et la réponse est oui !

En effet, ces mesures prises sur les 6 derniers mois ont permis à la Ville de Lunel de faire une économie de 15 à 20 %. Un bilan plus que positif qu'il faut conforter avec des efforts à poursuivre. Notamment avec l'éclairage public. Le test des 6 derniers mois a montré une réduction de 40 % de la consommation énergétique ce qui a permis d'absorber intégralement l'augmentation de la facture énergétique. Encouragée par ces résultats, la Ville de Lunel a choisi de poursuivre sur sa lancée et de maintenir l'extinction de l'éclairage public mais avec quelques adaptations liées à la belle saison.

Avec les travaux de la Métamorph'Ose du cœur de ville dans lesquels le remplacement de l'éclairage public par du mobilier urbain entièrement en LED va peser dans les économies. Sur certains secteurs, la Ville va mettre en place la variabilité de l'intensité des lumières afin de minimiser la facture.Compte tenu de la satisfaction apportée par cette phase d'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public, y compris à l'égard des citoyens, la ville a fait le choix de l'ancrer définitivement dans les mœurs. Le secteur du centre ville restera éclairé en permanence alors que la couronne résidentielle continuera sur une période d'extinction identique à celle actuelle (23h-5h). En revanche, la périphérie de l'Espace des Arènes qui sera amenée très régulièrement au cours de la saison estivale a accueillir des animations, des concerts et des rendez-vous, sera quant à elle éteinte à 1h du matin.

À l'avenir, la Ville de Lunel va poursuivre ses efforts pour continuer à économiser l'énergie. Au sein des effectifs municipaux, un agent référent-énergie travaille en lien avec les prestataires externes et a pour mission principale d'aller chercher les endroits à haut potentiel économique et là où l'investissement permettra de baisser la facture. De plus, la Ville de Lunel a passé un contrat de performance énergétique avec Dalkia, son prestataire. Parmi ses objectifs : mieux cibler les actions à mener. De plus, l'entreprise qui gère l'entretien des systèmes de chauffage et de climatisation de l'ensemble des bâtiments communaux s'engage à réduire la facture de la Ville de 10% par an. Enfin, dans le cadre du contrat de performance énergétique, des travaux vont se dérouler cet été pour installer une ombrière équipée de panneaux photovoltaïques dans la parking de la Mairie. Cela représente un investissement de 100 000 € HT pour la Ville. La structure composée d'une charpente métallique sera équipée de panneaux photovoltaïques offrant 150 m² de surface pour générer de l'énergie. En plus d'apporter un point d'ombrage sur le parking, cette ombrière sera également équipée de bornes de recharge pour les véhicules électriques municipaux. Ils permettront de générer 46 000 kWh par an qui iront directement dans le réseau électrique. Le volume de production estimée des panneaux solaires sera déduit de la consommation générale de la Ville, soit une économie de 10 000 € par an !

L'ESSENTIEL :

Sobriété énergétique : l'extinction de l'éclairage public se poursuit et s'adapte

À partir du 15 mai, l'extinction de l'éclairage se poursuit et s'adapte.
Extinction de 23h à 5h sauf centre-ville & de 1h à 5h pour l'Espace des arènes.

+ d'informations : 04 67 87 83 38 (Angélique Zelazo) – angelique.zelazo@ville-lunel.fr – www.lunel.com